ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

grenelle des violences conjugales

Question au Gouvernement n° 2182

Texte de la question

GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

M. le président. La parole est à Mme Perrine Goulet.

Mme Perrine Goulet. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Ce soir, elle est allée se coucher. La dispute et les coups entre ses parents sont terminés ; tout est calme. Elle a fini de pleurer ; elle s'endort. Bientôt, elle sera réveillée par un coup de feu ; le sang maternel maculera la moquette. C'était il y a 42 ans. Sa mère s'appelait Danielle, elle a été assassinée par son mari. Avec ses frères et sœurs, elle a découvert la signification du mot « orphelin ».

En 2019, les femmes victimes de féminicides s'appellent Monica, Julie ou encore Salomé. Elles sont 104 à avoir succombé sous les coups de leur conjoint, ex-conjoint ou petit ami. Combien d'autres sont encore enfermées dans la violence, dans l'attente des coups ou des insultes ?

Ce phénomène n'est évidemment pas nouveau, mais il n'est plus tolérable.

Le 3.9.19, madame la secrétaire d'État, vous avez lancé le Grenelle des violences conjugales afin d'étudier les pistes susceptibles de faire évoluer notre société. Détecter, prévenir, protéger, tel est l'enjeu du Grenelle des violences conjugales.

N'oublions pas les enfants : ils sont 140 000 à vivre dans un foyer où une femme, leur mère, est victime de violences. N'oublions pas ces orphelins de mère et enfants de meurtriers qui doivent, tout au long de leur vie, porter le poids de leur histoire. Leur fardeau est encore plus lourd lorsque leur père conserve l'autorité parentale – alors que, non !, un mari violent ne sera jamais un bon père ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, LR, UDI GDR et FI.)*

Ces enfants doivent aussi affronter le jour où le meurtrier de leur mère sort de prison, et peut-être seront-ils condamnés à subvenir à ses besoins quand il sera âgé. Ils doivent être mieux pris en charge.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous en dire davantage sur le Grenelle que vous avez lancé et sur les premières mesures annoncées pour lutter contre les féminicides ? Pouvez-vous m'assurer que la situation des enfants sera bien prise en compte dans les échanges, notamment concernant leurs liens juridiques avec leur parent violent ? (Applaudissements nourris sur tous les bancs. - De nombreux députés du groupe LaREM se lèvent.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Marlène Schiappa, *secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.* Madame la députée, vous avez parfaitement décrit le fléau des violences conjugales. Si certains anthropologues estiment qu'il existe depuis l'Antiquité, le temps est venu de le combattre. La société me paraît prête à cesser de cacher la poussière sous le tapis ainsi qu'à regarder en face la réalité des violences conjugales et l'ampleur des féminicides en France comme dans d'autres pays.

Le 3 septembre, le premier ministre a lancé le Grenelle des violences conjugales à Matignon, associé à une grande partie des membres de son gouvernement. La date du 3.9.19 fait écho au numéro d'appel 3919. Avant le Grenelle des violences conjugales, 9 % des Français connaissaient ce numéro d'urgence. Au lendemain du Grenelle des violences conjugales, ils sont 54 %. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Un jour de semaine habituel, le 3919 reçoit 140 appels – appels à l'aide et au secours, témoignages. Le jour du lancement du Grenelle, le 3 septembre 2019, plus de 1 600 appels ont été traités par ce service. Ces chiffres, parmi d'autres, révèlent à quel point l'engagement de l'ensemble de la société est nécessaire. Quand toute la société se mobilise pour changer les choses, les appels peuvent être entendus.

Le secrétaire d'État Adrien Taquet et moi-même sommes pleinement mobilisés par la protection des enfants dont le foyer est victime de violences. Un groupe de travail y est précisément dédié. Comme le premier ministre l'a rappelé – et cela fait partie des premiers engagements du Gouvernement –, il nous faut progresser et modifier la loi en ce qui concerne l'autorité parentale. Pour la première fois, un premier ministre a affirmé à Matignon qu'un mari violent, un homme qui ne respectait ni la loi, ni la mère de ses enfants, n'était pas un bon père. Avec vous, nous continuerons de progresser dans le traitement de ces sujets. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : Mme Perrine Goulet
Circonscription : Nièvre (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2182
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations
Ministère attributaire : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 septembre 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 septembre 2019